



Contrat d'assemblage et de mise en service d'un équipement préchargé contenant des fluides frigorigènes

Au titre de l'article R. 543-84 du code de l'environnement



N° 15498/02

ACQUÉREUR DE L'ÉQUIPEMENT	
Nom : _____	Voie : _____
Numéro : _____	Complément d'adresse : _____
Lieu-dit / BP : _____	Téléphone : _____
Code Postal : _____	Commune : _____
Pays : _____	
Modèle de climatiseur : _____	
INSTALLATEUR DE L'ÉQUIPEMENT (Opérateur attesté au sens de l'article R.543-99 du code de l'environnement)	
Raison sociale : PVG FRANCE	
Complément / Service : _____	
Numéro : 4	Voie : Rue Jean Sibélius
Lieu-dit / BP : _____	
Code Postal : Z6410	Commune : SOTTEVILLE SOUS LE VAL
Pays : FRANCE	
Numéro SIRET (*) : 343.590.683.00037	
Numéro d'attestation de capacité : 2482054	
Personne à contacter : Delphine SORET	
Téléphone : 02 32 95 07 47	Fax : 01 40 87 89 25
Courriel : pose@pvg.eu	
DISTRIBUTEUR DE L'ÉQUIPEMENT (facultatif *)	
Raison sociale : BRICO DÉPÔT	
Complément / Service : _____	
Numéro : _____	Voie : 30-32 rue de la Touraille
Lieu-dit / BP : _____	
Code Postal : 91310	Commune : LONGPONT SUR ORGE
Pays : _____	
Numéro SIRET (*) : 451 647 903	
Téléphone : _____	Fax : _____
Courriel : _____	
ÉQUIPEMENT CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGÈNES	
Type : <input type="checkbox"/> Climatisation <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur	
Fluide frigorigène : <input type="checkbox"/> HFC <input type="checkbox"/> PFC	
AUTRES	
Période de validité du contrat : _____	
Autres détails : _____	
SIGNATURE DE L'ACQUÉREUR OU DE SON REPRÉSENTANT	SIGNATURE DE L'INSTALLATEUR OU DE SON REPRÉSENTANT
Nom du signataire : _____	Nom du signataire : _____
Signature : _____	Signature : _____

Feuilleur blanc à conserver : feuilleur jaune à remettre au Client



ANNEXE AU CONTRAT DE POSE D'UN ÉQUIPEMENT PRÉCHARGÉ PRÊT À POSER CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

Il est précisé que PVG FRANCE a mandaté le Distributeur de l'appareil aux fins de signer en son nom et pour son compte le présent Contrat de prestation de pose. Le fait de signer le présent Contrat implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux conditions générales ci-après.

1. NATURE DE LA PRESTATION

J'ai choisi la pose de mon climatiseur par un professionnel certifié, à quoi cela correspond ?

Un professionnel certifié, mandaté par PVG France, vient installer et mettre en service le climatiseur que j'ai acheté. Je suis en charge de l'achat des produits complémentaires de mise en œuvre, ainsi que de la dépose et la mise en déchèterie de l'ancien climatiseur (s'il est possible en option).

CE QUE JE DOIS FAIRE	CE QUE FAIT LE PROFESSIONNEL
Je m'assure que le lieu de pose est accessible, dégagé, et n'entraîne aucune modification ou transformation de l'environnement immédiat intérieur ou extérieur du climatiseur	Il se charge de la pose de l'unité intérieure et du perçage du mur, et de la pose au sol à l'aplomb de l'unité intérieure ou murale limitée à une hauteur de 2,5m de l'unité extérieure
Je vérifie que les surfaces d'appui sont planes et dégagées de tout appui saillant, capables de supporter la charge prévue	Il raccorde l'unité intérieure et extérieure en électricité, la liaison frigorifique, le tuyau d'évacuation des condensats
Je vérifie qu'une alimentation électrique dédiée et conforme aux normes en vigueur est, à moins d'un mètre et raccordée directement au disjoncteur, rallonge électrique interdite.	Il raccorde sous goulotte (non fournie par le professionnel) les différentes liaisons
Je m'assure que le mur de fixation est creux et de 40cm de profondeur maximum.	Il met en service l'appareil et procède aux vérifications d'usage
Si le mur fait plus de 40cm d'épaisseur, je m'assure d'avoir bien soustrait à l'option	Il s'assure du nettoyage de fin de chantier
Je m'assure que la hauteur de pose des unités intérieure et extérieure ne dépasse pas 2,5m (une unité intérieure de 2,5m de hauteur n'est pas autorisée). Je m'assure que la distance entre les unités correspond bien aux liaisons et rallonges prévues.	Il me conseille sur la bonne utilisation de l'appareil
Je contrôle que j'ai tout le matériel nécessaire à l'installation (traverse de mur, goulotte et maintien goulotte, coudes, silent bloc, équerre, finitions esthétiques, rallonges, raccords...)	

Non compris dans la prestation :

La livraison du climatiseur fixe, les produits complémentaires de mise en œuvre (rallonges si nécessaire, raccords liaisons, kits électriques selon modèle du climatiseur, pied pour fixation au sol de l'unité extérieure, câbles, silent bloc, équerres), la dépose et la mise en déchèterie de l'ancien climatiseur.

La prestation comprend la garantie Olima, relative à la pose, de 4 ans sur les pièces et main d'œuvre pour le compresseur et de 2 ans sur les autres composants sur présentation ticket de caisse, du présent contrat et de la fiche d'intervention dûment signée (cette garantie ne s'applique pas en cas de mauvaise installation). La garantie est de 2 ans pour la marque Webber.

2. PRIX - PAIEMENT

La prestation du climatiseur est fournie pour un prix forfaitaire de (TVA réduite, montant variable selon l'option choisie) :

- Unité extérieure posée au sol : 570 euros TTC (liaisons 4m) 649 euros TTC (liaisons 2 x 4m)
 879 euros TTC (Bi-split pour 2x4m) 1228 euros TTC (Tri-split pour 2x4m)
Unité extérieure fixée au mur : 570 euros TTC (liaisons 4m) 649 euros TTC (liaisons 2 x 4m)
En option : 180 euros TTC (Démontage et enlèvement de l'ancien climatiseur)

Le prix de la prestation choisie est réglé par le Client, auprès du Distributeur de l'appareil, lorsqu'il procède à l'acquisition de l'équipement. En cas d'impossibilité de réaliser la prestation de pose (conditions d'application non respectées), la prestation est remboursée au Client déduction faite d'une facturation forfaitaire de 45€ TTC correspondant au déplacement de l'artisan.

3. PRISE DE RENDEZ-VOUS - DÉLAI D'EXÉCUTION

Après la signature du présent Contrat, le Client est invité à prendre contact avec PVG FRANCE pour déterminer le rendez-vous de pose. Pour ce faire, il se rend sur le site internet de PVG France www.clima.fr, onglet Aide et Services – Installation et Mise en service climatiseurs ; ou envoie son dossier par courrier à l'adresse figurant à l'article 8.1 des conditions générales annexées.

- Il transmet à PVG FRANCE :
- ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques ;
- la copie de la facture d'achat ;
- la copie du présent contrat.

À réception de son dossier, PVG FRANCE prendra contact avec le Client par SMS ou courriel pour lui confirmer la réception de son dossier et le fait qu'il sera contacté par un artisan PVG pour fixer le rendez-vous d'intervention.

4. FICHE D'INTERVENTION - JUSTIFICATIF DE LA POSE

À réception de son dossier, l'installateur certifié remplit, en collaboration avec le Client, la Fiche d'intervention sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

- Identification de l'installateur intervenant pour le compte de PVG ("« opérateur ») ;
- Identification du Client ("« détenteur de l'équipement ») ;
- Identification et caractéristiques de l'équipement concerné (type, numéro de série, lieu d'implantation et charge en fluide) ;
- Détails relatifs à l'intervention.

4.2 Une fois la prestation de pose réalisée, l'installateur certifié fait signer au Client la Fiche d'intervention, en deux exemplaires originaux, et en remet l'un d'eux au Client pour qu'il soit en mesure de justifier de ses obligations au regard de la réglementation applicable aux équipements contenant des fluides frigorigènes précitée.

Fait en double exemplaire, à _____, le _____

Le Client

Le Distributeur (Au nom et pour le compte de PVG France)

Chaque page, y compris les conditions générales au verso, est paraphée. La signature du Client est accompagnée de la mention « Lu et Approuvé »